L’éthique dans les opérations de paix



Auteur du cours

Centre for Military Ethics (Centre d’éthique militaire), King’s College, Londres

Éditrice de la série

Ramona Taheri

Institut de Formation aux Opérations de Paix*
Étudiez les opérations humanitaires et de paix, partout, en tout temps

King’s College London
Centre for Military Ethics

L’éthique dans les opérations de paix



Les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) mènent une opération baptisée «Frelana» afin de protéger les civils et leurs biens dans le sud-ouest de Gao. 12 juillet 2017. Photo ONU par Harandane Dicko.

Ce cours est coédité avec l’accord explicite du Centre for Military Ethics (Centre d’éthique militaire) du King’s College de Londres.

Nous remercions le Centre for Military Ethics pour son travail et son soutien dans l’élaboration de ce cours. Le POTI remercie tout particulièrement le Dr David Whetham du Centre for Military Ethics du King’s College de Londres ainsi que Felix Porée pour leur contribution.

Auteur du cours

Centre for Military Ethics (Centre d’éthique militaire), King’s College, Londres

Éditrice de la série

Ramona Taheri

Contributeurs

Robin Lang • Elisabeth Rosenbaum Maurer • Ivan Moore • Col. Jesus Gil Ruiz

Institut de Formation aux Opérations de Paix*
Étudiez les opérations humanitaires et de paix, partout, en tout temps

King’s College London
Centre for Military Ethics

© 2025 Institut de Formation aux Opérations de Paix*
*Peace Operations Training Institute® Reg. U.S. Pat & Tm. Off
Tous droits réservés.

Institut de Formation aux Opérations de Paix
9609 Gayton Rd, Suite 201
Richmond, VA 23238, États-Unis
www.peaceopstraining.org/fr/

Première édition : Anne Elias et Lt. Col. Michael McDermott
Deuxième édition : 2019 par Centre for Military Ethics (Centre d'éthique militaire), King's College, Londres
Troisième édition : 2025 par Centre for Military Ethics (Centre d'éthique militaire), King's College, Londres

L'information contenue dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Institut de formation aux opérations de paix (POTI), de(s) l'Auteur(s) du cours, des organes des Nations Unies ou des organisations affiliées. Le POTI est une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante à but non lucrative enregistrée auprès du Service du revenu interne des États-Unis d'Amérique comme une organisation 501(c)(3). Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier le contenu de ce cours, le POTI et le/les Auteurs du cours déclinent toute responsabilité pour les faits et opinions contenus dans le texte, qui ont été assimilés en grande partie à partir de médias ouverts et d'autres sources indépendantes. Ce cours a été rédigé comme un document pédagogique et didactique conforme à la politique et à la doctrine existantes des Nations Unies, mais ce cours n'établit ni ne promulgue de doctrine. Seuls les documents des Nations Unies officiellement vérifiés et approuvés peuvent établir ou promulguer la politique ou la doctrine des Nations Unies. Des informations avec des points de vue diamétralement opposés sont parfois fournies sur des sujets donnés pour stimuler l'intérêt académique et sont conformes aux normes de la poursuite académique pure et libre.

Les versions de ce cours offertes dans d'autres langues peuvent différer légèrement de la copie principale en anglais. Les traducteurs s'efforcent de préserver l'intégrité du matériel.

L’éthique dans les opérations de paix

Table des matières

Avant-propos viii

Méthode pédagogique ix

Leçon 1 Code de conduite 10

Section 1.1 Principes directeurs pour le code de conduite des soldats de la paix des Nations Unies 12

Section 1.2 Code de conduite du Casque bleu 14

Section 1.3 Conséquences des violations du Code de conduite 15

Section 1.4 Obligation de signalement 16

Leçon 2 Sensibilisation culturelle 24

Section 2.1 Concept de culture et son importance 26

Section 2.2 Dangers 27

Section 2.3 La culture dans les opérations de paix 27

Section 2.4 Comprendre les différences culturelles 28

Section 2.5 Considérations interculturelles 30

Section 2.6 Sensibilisation culturelle 30

Section 2.7 Protection des biens culturels 32

Leçon 3 Questions de genre dans les opérations de paix 39

Section 3.1 Genre et sexe 41

Section 3.2 Analyse du genre dans les opérations militaires 43

Section 3.3 Rôles liés au genre 44

Section 3.4 Discrimination fondée sur le genre 45

Section 3.5 Genre et droits de l'homme 45

Section 3.6 L'impact des conflits sur les femmes et les enfants 46

Section 3.7 Protection des droits de l'homme 48

Section 3.8 Les femmes, la paix et la sécurité 49

Leçon 4 Questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à la traite des êtres humains dans les opérations de paix 56

Section 4.1 L'exploitation et les atteintes sexuelles 59

Section 4.2 Violence sexuelle liée aux conflits 62

Section 4.3 Traite des êtres humains 64

Section 4.4 L'impact de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de la traite des êtres humains sur les opérations de paix 65

Section 4.5 Normes des Nations Unies 65

Leçon 5 Protection de l'enfance 75

Section 5.1 Comprendre la protection de l'enfance 77

Section 5.2 Les droits de l'enfant 78

Section 5.3 Principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant 79

Section 5.4 Les conséquences des conflits sur les enfants 80

Section 5.5 Les Nations Unies et la protection de l'enfance dans les opérations de paix 86

Section 5.6 Qui sont les conseillers en matière de protection des enfants ? 87

Leçon 6 Les droits de l'homme dans les opérations de paix 92

Section 6.1 Que sont les droits de l'homme? 94

Section 6.2 Base juridique des droits de l'homme 96

Section 6.3 Les droits de l'homme et les pays hôtes 98

Section 6.4 Droit international humanitaire (DIH) 101

Section 6.5 Exemples de violations des droits de l'homme 102

Section 6.6 Application des droits de l'homme dans le contexte du maintien de la paix 104

Leçon 7 Directives et procédures des Nations Unies en matière de discipline pour le personnel de maintien de la paix en tenue 112

Section 7.1 Fautes commises en dehors du service 114

Section 7.2 Conséquences en cas de violations des Directives et procédures des Nations Unies en matière de discipline pour le personnel de maintien de la paix en tenue 115

Section 7.3 Protection des droits de l'homme et de l'égalité des genres 117

Section 7.4 Statut juridique des soldats de la paix et juridiction compétente en cas de violations 122

Section 7.5 Responsabilité des hiérarchies civiles et militaires en matière de respect des droits de l'homme 125

Section 7.6 Devoir d'agir du personnel de maintien de la paix en tenue 125

Section 7.7 Aide et soutien aux victimes de fautes 126

Section 7.8 Directives en matière de prévention des fautes 127

Annexes

Annexe A : Liste d'acronymes 133

Annexe B : Nous sommes les soldats de la paix des Nations Unies 135

Annexe C : Bulletin du Secrétaire général sur l'exploitation et les atteintes sexuelles (2003) 137

Annexe D : Résolution 1539 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2004) 141

Annexe E : Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) 142

Avant-propos

Ce cours est le résultat de la compilation de manuels, cours et directives officielles existants qui ont abordé des sujets liés à l'éthique dans tous les domaines des opérations de paix. Les auteurs ont tenté de fournir une vue d'ensemble et ont examiné les perspectives concernant les principaux aspects des opérations modernes de maintien de la paix et de soutien de la paix d'un point de vue éthique. Ce cours n'est pas destiné à être un ouvrage académique, et encore moins scientifique. Il présente plutôt une introduction générale aux aspects éthiques fondamentaux des opérations de paix.

Ce texte a été rédigé à l'intention du grand public. Il adopte une approche qui se veut à la fois universellement applicable et dénuée de tout agenda politique. Il ne prétend pas couvrir de manière exhaustive tous les domaines composant le secteur de l'aide humanitaire, mais renvoie plutôt l'étudiant à d'autres références, organisations et sites Internet. En outre, ce cours ne doit pas constituer un ouvrage de référence technique ; il ne vise pas à remplacer les excellents documents produits au cours des dernières décennies par divers intervenants au sein du système des Nations Unies et dans les organisations non gouvernementales internationales.

L'objectif de ce cours est de fournir une vue d'ensemble et de permettre de comprendre les questions éthiques dans le cadre des opérations de paix. À travers des études de cas et des exemples pratiques, ce recueil se veut un guide pour le personnel chargé du maintien de la paix sur le terrain. Nous espérons que les lecteurs partageront leurs réflexions et discuteront entre eux des questions soulevées dans ce cours.

– Centre for Military Ethics (Centre d'éthique militaire) du King's College de Londress



Méthode pédagogique

Ce cours autorégulé vise à donner une flexibilité aux étudiants dans leur approche à l'apprentissage. Les suggestions suivantes visent à motiver et guider les étudiants concernant quelques éventuelles stratégies et les attentes minimales pour suivre et réussir ce cours :

- Avant de commencer à étudier, consultez l'intégralité du cours. Notez les objectifs des leçons qui vous permettront d'avoir une idée de ce qui sera examiné tout au long du cours ;
- Le contenu vise à être pertinent et pratique. Au lieu de mémoriser des détails, efforcez-vous de comprendre les concepts et les perspectives globales du système des Nations Unies ;
- Mettez en place des lignes directrices sur la manière dont vous voulez gérer votre temps ; Étudiez le contenu de la leçon et les objectifs d'apprentissage. Au début de chaque leçon, orientez-vous vers les points principaux. Si vous le pouvez, lisez le texte deux fois afin de vous assurer une compréhension et une assimilation maximum, et espacez vos lectures ;
- Lorsque vous finissez une leçon, répondez au questionnaire. Pour toute erreur, retournez à la section correspondante et relisez-la en retenant les informations correctes ; et
- Après avoir étudié toutes les leçons, préparez-vous pour l'Examen de fin de cours en révisant les points principaux de chaque Leçon. Puis, connectez-vous à votre classe en ligne et passez l'Examen de fin de cours en une seule session.

» ***» Accédez à votre classe virtuelle à l'adresse suivante : <https://www.peaceopstraining.org/fr/users/user-login/?next=/fr/users/> du monde entier.***

- Votre examen sera noté électroniquement. Si vous obtenez la note de passage de 75 pour cent ou une note supérieure un Certificat de réussite vous sera remis. Si vous obtenez une note inférieure à 75 pour cent vous aurez la possibilité de passer une deuxième version de l'Examen de fin de cours.

Éléments principaux de votre classe virtuelle »

- Accès à tous vos cours ;
- Un environnement d'examen sécurisé pour finaliser votre formation ;
- Accès à des ressources de formation additionnelles, y compris des suppléments multimédias aux cours ; et
- Possibilité de télécharger votre Certificat de réussite pour tout cours complété.

LEÇON 1

Code de conduite



Les soldats de la paix représentent à la fois les Nations Unies et leur propre pays.

Photo ONU par Gregório Cunha.

Dans cette leçon »

Section 1.1 Principes directeurs du code de conduite des soldats de la paix des Nations Unies

Section 1.2 Code de conduite du Casque bleu

Section 1.3 Conséquences des violations du Code de conduite

Section 1.4 Conséquences des violations du Code de conduite

Objectifs de la leçon »

- Énumérer et discuter brièvement du code de conduite et des normes de comportement des Nations Unies pour le service dans les missions sur le terrain.
- Comprendre le Référentiel de valeurs et de comportements des Nations Unies.
- Énumérer les conséquences des actions non conformes au code de conduite.



Gladys Ngwepekeum Nkeh (au centre), officière de police des Nations Unies originaire du Cameroun et affectée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et ses collègues visitent un poste de police à Bangui, où ils assurent le suivi des activités policières et du respect des règles. 23 octobre 2017. Photo ONU par Eskinder Debebe.

Introduction

Les soldats de la paix représentent à la fois les Nations Unies et leur propre pays. Leur comportement, qu'il soit positif ou négatif, influe sur le succès de l'ensemble de la mission. Les Nations Unies incarnent les aspirations des peuples à la paix mondiale. Dans ce contexte, la Charte des Nations Unies exige de tout le personnel de maintien de la paix qu'il respecte les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite. Les soldats de la paix, qu'ils soient militaires, policiers ou civils, doivent se conformer aux directives du droit international humanitaire (DIH) applicables aux forces participant à des opérations de paix des Nations Unies et à toutes les dispositions applicables de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH), qui constituent le fondement de toutes leurs normes d'action. Les Nations Unies ont mis en place une stratégie en trois volets pour lutter contre les cas de mauvaise conduite : la prévention, l'application des normes de conduite des Nations Unies et les mesures correctives[1].

1) Nations Unies, « Déontologie en missions de terrain ». Disponible à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org/fr>.

Les soldats de la paix sont présents dans la zone de mission pour aider à surmonter les traumatismes causés par le conflit. Ils doivent donc être conscients qu'ils devront accepter certaines contraintes sociales dans leur vie publique et privée afin de pouvoir travailler et poursuivre les idéaux des Nations Unies. Les soldats de la paix bénéficient de certains privilèges et immunités en vertu d'accords négociés entre le pays hôte et les Nations Unies, spécifiquement pour l'exécution de leurs tâches de maintien de la paix. Au cours d'une opération de paix, les attentes de la communauté internationale et de la population locale sont élevées. Les actions des soldats de la paix doivent répondre à ces attentes, voire les dépasser. Par conséquent, leur conduite et leurs actions seront étroitement surveillées.

Section 1.1 Principes directeurs pour le code de conduite des soldats de la paix des Nations Unies

Les Supports de formation principaux pré-déploiement (CPTM, Core Pre-deployment Training Materials)[2] des Nations Unies énoncent les valeurs et les comportements qui constituent le langage commun et la compréhension partagée de la culture organisationnelle et des attentes des Nations Unies qui guident l'ensemble de son personnel[3]. Le Référentiel de valeurs et de comportements des Nations Unies définit neuf éléments liés (quatre valeurs et cinq comportements) qui détaillent les attentes envers le personnel.

Le référentiel comprend :

- **Quatre valeurs :** inclusion, intégrité, humilité et humanité.
- **Cinq comportements :** nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover.

» Valeurs

1. Inclusion : agir pour instaurer un climat de dignité et de respect envers les autres, indistinctement traités avec dignité et respect, indépendamment de tout aspect de l'identité.

2. Intégrité : agir dans le respect de la déontologie, en conformité avec les normes de conduite et intervenir sans attendre lorsqu'on est témoin d'un comportement non professionnel ou contraire à l'éthique ou bien de tout autre manquement aux normes de l'ONU.

3. Humilité : montrer que l'on a conscience de soi et manifester sa volonté d'apprendre des autres.

4. Humanité : agir selon les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

» Comportements

1. Nouer des relations et collaborer : tisser des liens qui permettent de faire avancer les travaux de l'Organisation et travailler de concert pour que l'ONU soit unie dans son action.

2. Analyser et planifier : chercher à obtenir des données auprès de sources diverses et s'en servir pour comprendre les problèmes, éclairer la prise de décisions, proposer des solutions fondées sur des faits et planifier l'action.

2) Nations Unies, « Module de formation préalable au déploiement ». Disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeepingresourcehub.un.org/en/training/pre-deployment/cptm/intro>.
3) Nations Unies, « Competencies for the Future ». Disponible à l'adresse suivante : <https://careers.un.org/home?language=fr>.

3. Obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques : se sentir responsables et faire que les autres se sentent responsables d'obtenir les résultats attendus et de faire avancer les choses en faveur des personnes et des causes que l'ONU sert.

4. Apprendre et développer ses compétences : chercher à acquérir des connaissances et des compétences, contribuer à l'apprentissage des autres et accompagner leur développement.

5. S'adapter et innover : faire preuve de souplesse et de dynamisme à l'égard du changement et se montrer capable de penser et d'agir en sortant des sentiers battus.

Le guide intitulé *Mettre l'éthique en pratique,* énonce les principes éthiques fondamentaux auxquels tous les soldats de la paix des Nations Unies doivent adhérer : indépendance, loyauté, impartialité, intégrité, responsabilité et respect des droits de l'homme[4].

Indépendance

« Les fonctionnaires de l'Organisation doivent maintenir leur indépendance et ne doivent solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité autre que l'ONU. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation ».

Loyauté

« La loyauté à l'égard des buts, des valeurs et des principes des Nations Unies est une obligation fondamentale pour tous les fonctionnaires des Nations Unies. Le fonctionnaire fait preuve de loyauté envers l'Organisation et, en tout temps, exerce ses fonctions et règle sa conduite en ayant exclusivement en vue l'intérêt de l'Organisation ».

Impartialité

« Dans l'exercice de ses fonctions officielles, le fonctionnaire des Nations Unies fait preuve en toutes circonstances d'impartialité, d'objectivité et de professionnalisme. Il veille à ce que l'expression de ses opinions et de ses convictions ne compromette ni ne paraisse compromettre l'exercice de ses fonctions ou les intérêts de l'Organisation. Il s'abstient d'agir d'une façon qui puisse donner lieu, de manière injustifiée, à un traitement favorable ou défavorable, qu'il soit réel ou apparent, à l'égard d'individus, de groupes ou d'intérêts »



La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) organise une cérémonie commémorative en l'honneur des 10 soldats de la paix tchadiens tués lors de l'attaque du 20 janvier contre la base de la MINUSMA à Aguelhok, dans le nord du Mali. Un soldat de la paix servant au sein de la MINUSMA rend hommage lors de la cérémonie. 27 janvier 2019. Photo ONU par Marco Dormino.

4) Nations Unies, « Mettre l'éthique en pratique ». Disponible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/record/603094?v=pdf>.

Intégrité

«Le fonctionnaire des Nations Unies fait preuve des plus hautes qualités d'intégrité, notamment, honnêteté, probité, bonne foi, équité et incorruptibilité, dans tout ce qui a trait à ses fonctions et aux intérêts de l'Organisation».

Responsabilité

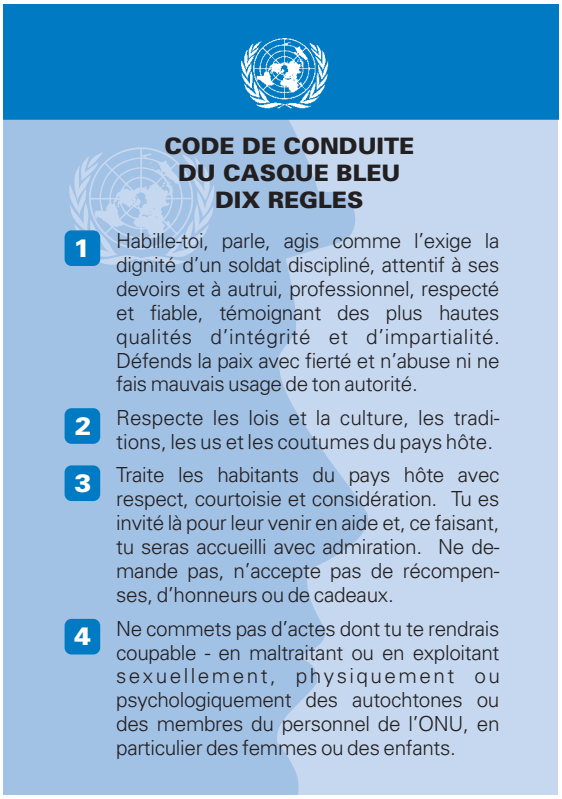
«Le fonctionnaire des Nations Unies est responsable de la manière dont il exerce ses fonctions, ainsi que de ses actes et de ses décisions. Il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités officielles en prenant des décisions conformes aux intérêts de l'Organisation. Il se soumet aux contrôles auxquels son poste peut donner lieu».

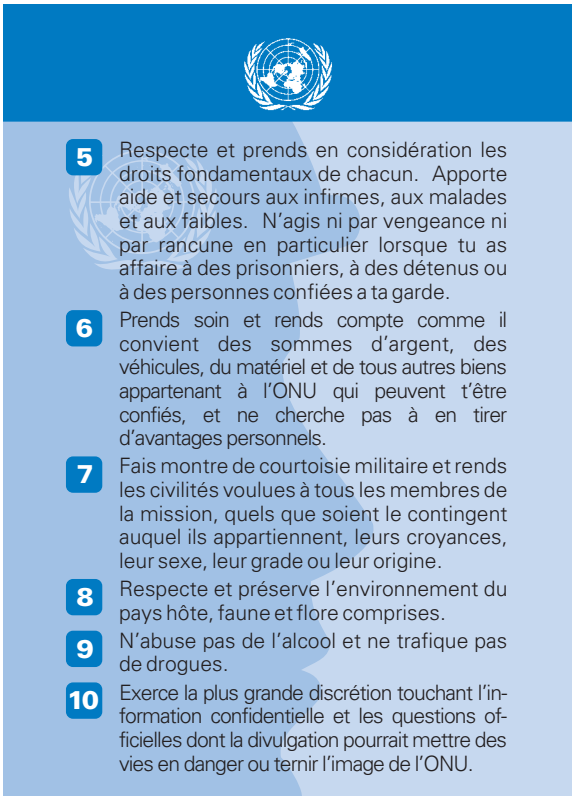
Respect des droits de l'homme

«Le fonctionnaire des Nations Unies respecte pleinement les droits fondamentaux, la dignité et la valeur de toutes les personnes et fait preuve de compréhension, de tolérance, de compassion et de respect de la diversité, sans discrimination aucune».

Section 1.2 Code de conduite du Casque bleu

Tous les soldats de la paix doivent respecter les normes de conduite les plus strictes pendant leur mission. Les dix règles suivantes résument les choses à faire et à ne pas faire en rapport avec les trois principes directeurs. Chaque soldat de la paix reçoit une carte qui lui rappelle son code de conduite personnel. Lisez-la fréquemment et ne violez pas ce code. Si vous le faites, vous vous exposerez à de graves conséquences personnelles et vous compromettrez la mission des Nations Unies. Cette carte est complétée par la carte «Nous sommes soldats de la paix des Nations Unies», figurant à l'annexe B, qui présente les «choses à faire et à ne pas faire» dans un format facilement reconnaissable.





Section 1.3 Conséquences des violations du Code de conduite

Si le Secrétaire général accorde certains privilèges et immunités aux soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions officielles et dans l'intérêt des Nations Unies, ces privilèges et immunités ne sont pas destinés à leur profit personnel. Tous les soldats de la paix doivent comprendre que les privilèges qui leur sont accordés ne leur donnent en aucun cas le droit de violer les normes de conduite. Ces privilèges et immunités existent uniquement pour aider le personnel à s'acquitter de ses fonctions. Selon votre catégorie (contingent militaire formé, observateur militaire/police civile, civil), les immunités et privilèges s'appliquent différemment. Les soldats de la paix restent passibles de mesures disciplinaires et, dans les cas graves, de poursuites pénales pour violation du code de conduite.

Les principes qui sous-tendent les normes de conduite des Nations Unies :

- Tolérance zéro pour toutes les formes de comportement répréhensible, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles (SEA) et le harcèlement sexuel ;
- Responsabilité en cas de comportement répréhensible, y compris pour les autorités ou les personnes en position de commandement ; et
- S'appliquent à tout le personnel des Nations Unies.

Catégories de manquements

Il y a un manquement lorsqu'une règle de conduite des Nations Unies est enfreinte. Il peut s'agir du non-respect par un individu des règles ou obligations établies par une organisation, du non-respect des normes de conduite ou du non-respect des lois locales. Une faute grave peut impliquer plusieurs personnes en tant qu'auteur présumé. Les catégories de manquements comprennent les fautes et les fautes graves[5].

Les **infractions pour manquement** sont des cas à faible risque. La classification ne reflète pas la détresse extrême que ces infractions causent aux victimes. Elles incluent :

- Vols mineurs et infractions au code de la route (p. ex. excès de vitesse) ;
- Harcèlement sexuel et autre harcèlement lié au travail ;
- Enquêtes liées à la circulation ;
- Vols simples ;
- Litiges contractuels ;
- Litiges liés à la gestion administrative ;
- Mauvaise utilisation élémentaire du matériel ou du personnel ;
- Problèmes élémentaires de mauvaise gestion ;
- Infractions aux règlements, aux règles ou aux directives administratives ; et
- Fraude élémentaire en matière de fraude.

Les manquements graves constituent des affaires complexes et à haut risque, ainsi que des affaires pénales graves. Les enquêtes sur les infractions graves sont menées de préférence par des enquêteurs indépendants, formés professionnellement et expérimentés. Pour les contingents militaires, ce sont les autorités nationales qui sont chargées de mener les enquêtes. Il s'agit notamment :

5) Nations Unies, « Module de formation préalable au déploiement ». Disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeepingresourcehub.un.org/fr/training/pre-deployment/cptm/materials>.

- Fraude grave ou complexe ;
- Exploitation et atteintes sexuelles ;
- Autres actes ou activités criminels graves ;
- Conflits d'intérêts ;
- Mauvaise gestion flagrante ;
- Gaspillage de ressources substantielles ;
- Tous les cas impliquant un risque de perte de vie pour le personnel ou d'autres personnes, y compris les témoins ; et
- Violation substantielle des règlements, règles ou directives administratives des Nations Unies.

Conséquences

Un manquement peut avoir de graves conséquences pour les missions des Nations Unies ainsi que pour les individus. il porte atteinte aux valeurs et aux principes des Nations Unies tout en violant l'intégrité et l'impartialité. En outre, il peut éroder la confiance de la communauté locale et compromettre l'état de droit. Un manquement peut réduire la crédibilité et même menacer la sécurité. Selon le niveau, le personnel peut se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- **Mesures disciplinaires internes :** le personnel peut faire l'objet de mesures disciplinaires prises par un supérieur hiérarchique ou un superviseur. Il peut s'agir d'une réprimande verbale ou écrite, d'un blâme et/ou d'une nouvelle formation dans un domaine particulier. Les soldats de la paix peuvent être soumis au code de discipline militaire de l'État membre chargé de prendre les mesures disciplinaires et/ou pénales, ce qui peut entraîner des amendes, des peines de détention, le rapatriement ou le licenciement.
- **Rapatriement/résiliation du contrat** : ils peuvent être rapatriés dans leur pays d'origine sur recommandation du commandant de la force ou du représentant spécial du Secrétaire général (RSSG). Pour un soldat de la paix civil, cela peut entraîner la résiliation de son contrat avec les Nations Unies. Une interdiction permanente de participer à de futures missions peut également être prononcée.
- **Poursuites pénales** : dans les cas très graves de manquement, en particulier lorsque les lois du pays hôte ont été enfreintes, les soldats de la paix peuvent faire l'objet de poursuites pénales dans le pays hôte. Les immunités et privilèges dont bénéficient les soldats de la paix des Nations Unies ne leur permettent en aucun cas d'enfreindre les lois en vigueur dans le pays.
- **Responsabilité financière** : en cas de dommages causés par négligence, de perte de biens appartenant aux Nations Unies ou de cas avérés d'exploitation ou d'atteinte sexuelles, les soldats de la paix peuvent être tenus financièrement responsables. Cette somme peut leur être réclamée à titre personnel ou à leur contingent national, qui peut à son tour prendre des mesures disciplinaires pour récupérer cette somme sur leur salaire.

Section 1.4 Obligation de signalement

Les soldats de la paix ont le devoir de signaler toute violation et de coopérer à toute enquête. Les cas présumés de manquements doivent être signalés à l'équipe déontologie et discipline dans les missions des Nations Unies ou au Bureau des services de contrôle interne (BSCI), tandis que le personnel en uniforme peut faire rapport à sa hiérarchie. Les rapports doivent être établis de bonne foi et contenir autant d'informations que possible.



Le lieutenant-général Aroldo Lázaro Sáenz (au centre, face à la caméra), chef de mission et commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), rend visite aux soldats de la paix Indonésiens servant au sein de la FINUL près du village d'El Odaisseh, à proximité de la Ligne bleue, dans le sud du Liban. 9 avril 2024. Photo ONU par Pasqual Gorriz.

Les signalements de fautes professionnelles peuvent également être effectués via :

- Le service d'assistance téléphonique: + 1 917-423-5256 ; et
- Le formulaire de signalement en ligne: <https://conduct.unmissions.org/fr/signalez-une-all%C3%A9gation>.

Protection contre les représailles

Les représailles sont des mesures directes ou indirectes prises à l'encontre d'une personne qui signale un comportement répréhensible. Les mesures de protection des lanceurs d'alerte visent à prévenir les représailles ou les menaces de représailles pour avoir signalé un comportement répréhensible ou coopéré à des audits ou à des enquêtes. Les représailles peuvent être signalées à l'OIOS, à l'équipe déontologie et discipline, aux responsables des ressources humaines ou au bureau d'éthique. Tous les signalements de comportements répréhensibles et de représailles seront traités de manière confidentielle[6].

Étude de cas 1 — « Est-ce ce genre de personnes que les Nations Unies envoient pour nous aider ? »

Un groupe de soldats de la paix avait passé la soirée dans un bar populaire après le travail. Ils étaient là depuis environ trois heures et, à en juger par le volume de leurs conversations et de leurs rires, ils avaient apparemment beaucoup bu. Les autres clients du bar n'avaient pas l'air très contents, mais n'avaient pas encore demandé aux soldats de la paix de parler moins fort.

Les problèmes ont commencé lorsqu'un des soldats de la paix a essayé de se lever, mais a trébuché et renversé les verres de la table voisine. Quatre jeunes hommes qui se trouvaient dans le bar depuis un certain temps occupaient cette table. L'un d'eux a exigé que le soldat de la paix paie sa consommation, rembourse les verres cassés et le dédommage pour ses vêtements mouillés. Les soldats de la paix ont refusé et une violente dispute a éclaté. D'autres

6) Nations Unies, « Mettre l'éthique en pratique ». Disponible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/record/603094?v=pdf>.

clients se sont joints à la dispute et un jeune homme du coin a poussé un soldat de la paix. Ce dernier a riposté d'un coup de poing et une bagarre a éclaté dans le bar. D'autres bouteilles et verres ont été cassés, des tables et des chaises ont été renversées. Un soldat de la paix avait le côté de la tête en sang. Un autre avait la lèvre enflée et la chemise déchirée.

D'autres soldats de la paix sont arrivés et ont aidé à rétablir l'ordre. Ils ont également persuadé les soldats ivres de quitter le bar. Alors que les soldats de la paix partaient, un habitant a déclaré : « Est-ce ce genre de personnes que les Nations Unies envoient pour nous aider ? »

Questions à prendre en considération

1. Quelles violations du code de conduite ont été commises, le cas échéant ?
2. Quelles ont été les causes fondamentales de la bagarre dans le bar ?
3. Comment cette situation aurait-elle pu être évitée ?
4. À quels dangers, le cas échéant, la situation exposait-elle les soldats de la paix ?
5. Comment cette situation pourrait-elle affecter la crédibilité de la mission des Nations Unies ?
6. Comment cette situation a-t-elle changé la perception des soldats de la paix dans le pays hôte ?

Analyse et discussion de l'étude de cas

Cette étude de cas vise principalement à attirer l'attention sur les dangers inhérents à la consommation excessive d'alcool par les soldats de la paix, en particulier dans les lieux publics. Les commentaires des habitants fournissent également des enseignements sur la manière dont ce type de comportement affecte la crédibilité de la mission des Nations Unies dans un sens plus large.

Même si les règlements n'empêchent pas les soldats de la paix de fréquenter les bars publics du pays hôte, la population locale observe attentivement leur conduite. L'ivresse et la consommation de drogues abaissent la garde et brouillent le jugement. Les soldats de la paix doivent faire preuve des normes les plus élevées dans les lieux publics du pays hôte afin de donner l'exemple.

Étude de cas 2 — « La gaffe sur les réseaux sociaux »

Au cours d'une opération de paix longue et épuisante dans une région politiquement sensible, un groupe de soldats de la paix a décidé de documenter ses expériences sur les réseaux sociaux. Ils ont créé un groupe privé sur une plateforme populaire, où ils ont partagé des photos et des vidéos de leurs activités quotidiennes, notamment leurs interactions avec la population locale et d'autres soldats de la paix.

Un soir, après une journée particulièrement stressante passée à régler un conflit mineur entre deux tribus locales, plusieurs soldats de la paix ont publié des commentaires dans leur groupe pour exprimer leur frustration.

Certains commentaires étaient irrespectueux envers la population locale et contenaient des blagues culturellement insensibles. Un soldat de la paix a même partagé une photo d'un chef local accompagnée d'une légende moqueuse.

À l'insu du groupe, l'un des soldats de la paix avait accidentellement réglé les paramètres de confidentialité du groupe sur « public » quelques jours auparavant. Un journaliste local a découvert le groupe et a publié un article dénonçant le comportement des soldats de la paix, accompagné de captures d'écran des messages offensants.

L'histoire s'est rapidement propagée, provoquant l'indignation de la population locale et des tensions diplomatiques entre le pays hôte et les soldats de la paix. La mission des Nations Unies a été confrontée à de vives réactions, avec des appels au retrait immédiat des soldats de la paix et des questions sur la capacité des soldats de la paix des Nations Unies à maintenir la neutralité et le respect des cultures locales.

Questions à prendre en considération

1. Quelles violations du code de conduite pouvez-vous identifier dans ce cas, le cas échéant ?
2. Les messages envoyés seraient-ils acceptables si le groupe sur les réseaux sociaux était privé ?
3. Comment cet incident reflète-t-il l'attitude des Nations Unies et celle des soldats de la paix ?
4. Quelles sont les conséquences potentielles de cet incident sur :
 - La confiance de la communauté locale dans la mission ?
 - L'efficacité globale de la mission des Nations Unies dans la région ?
 - La sécurité et la capacité opérationnelle des autres soldats de la paix participant à la mission ?
5. Quelles sont les responsabilités des soldats de la paix en matière d'utilisation personnelle des médias sociaux pendant leurs missions ?
6. Quelles mesures disciplinaires seraient appropriées pour les soldats de la paix impliqués ?
7. Comment cet incident aurait-il pu être évité ? Quelles mesures devraient être mises en place pour éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir ?

Analyse et discussion de l'étude de cas

Cette étude de cas souligne l'importance cruciale pour les soldats de la paix de comprendre leur rôle en tant que représentants des Nations Unies. Les actions des soldats de la paix démontrent un manque

de conscience des conséquences potentielles de leur comportement en ligne et de l'impact considérable que celui-ci peut avoir sur le succès de la mission et les relations internationales. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, les soldats de la paix doivent savoir que leurs activités en ligne peuvent avoir des conséquences dans le monde réel, même dans des espaces apparemment privés.

Les soldats de la paix doivent respecter les cultures et les populations locales à tout moment, tant dans leurs actions que dans leurs communications. Chaque action d'un soldat de la paix se répercute sur l'ensemble des Nations Unies, et de tels incidents peuvent gravement nuire à la crédibilité et à l'efficacité de toute l'opération de paix. Pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent, les opérations de paix devraient mettre en œuvre des politiques globales en matière de médias sociaux, dispenser une formation sur la sensibilité culturelle et rappeler régulièrement aux soldats de la paix leurs responsabilités en tant que représentants internationaux. En outre, des ressources en matière de gestion du stress devraient être mises à leur disposition pour les aider à faire face aux défis de leur travail sans recourir à des mécanismes d'évacuation inappropriés.

Étude de cas 3 — « Le lien avec sa ville natale »

Une opération de paix des Nations Unies est déployée pour assurer le suivi d'un cessez-le-feu entre deux groupes ethniques dans une région déchirée par un conflit. La commandante de la force est une réfugiée originaire du pays où se déroule l'opération de paix, qu'elle a quitté lorsqu'elle était enfant. Elle a été chargée de diriger une équipe chargée d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu signalées dans une ville frontalière contestée.

La ville, divisée presque à parts égales entre les deux groupes ethniques, était un foyer de tensions. À son arrivée, la commandante de la force a découvert qu'elle partageait la même origine ethnique que l'un des groupes impliqués dans le conflit. Ce groupe était originaire d'une région qui comprenait sa ville natale.

Au départ, la commandante de la Force considérait son origine comme un avantage, estimant que sa compréhension culturelle l'aiderait à naviguer dans la dynamique locale complexe. Cependant, lorsqu'elle a commencé ses enquêtes, elle s'est rendu compte qu'elle passait inconsciemment plus de temps à écouter les témoignages des membres de son propre groupe ethnique et qu'elle était plus sceptique à l'égard des rapports provenant de l'autre camp.

La situation a atteint son paroxysme lorsque l'équipe de la commandante de la Force a été chargée d'enquêter sur un incident grave. Les deux groupes ethniques se sont mutuellement accusés d'avoir déclenché les affrontements armés. Après avoir recueilli des témoignages et des preuves, le rapport de la commandante de la Force semblait accorder davantage de responsabilités au groupe auquel elle n'appartenait pas, bien que certains membres de son équipe aient exprimé en privé des doutes quant à cette conclusion.

La nouvelle de l'origine ethnique de la commandante de la Force s'est répandue, et le groupe qui ne partageait pas son appartenance ethnique l'a accusée de partialité. Il a affirmé que les Nations Unies n'étaient pas impartiales et a menacé de se retirer de l'accord de cessez-le-feu. La situation s'est rapidement détériorée, des manifestations éclatant dans plusieurs villes et mettant en péril la paix fragile.

Alerté de la situation, le siège des Nations Unies a ouvert une enquête sur la conduite de la Commandante de la Force et sur l'impartialité globale de l'opération de paix dans la région.

Questions à prendre en considération

1. Comment l'origine ethnique de la commandante de la Force a-t-elle influencé ses actions, et quelles sont les implications de cette influence ?

2. Cette commandante de la force était-elle la personne adéquate pour cette mission ?

3. Quelles mesures la commandante de la force aurait-elle pu prendre pour reconnaître et atténuer son parti pris potentiel ?

4. Comment cette situation se répercute-t-elle sur les Nations Unies et sur le pays d'origine du commandant de la Force ?

5. Quelles sont les conséquences potentielles de cet incident sur :
 - La crédibilité de l'opération de paix des Nations Unies dans la région ?
 - L'accord de cessez-le-feu entre les deux groupes ethniques ?
 - La sécurité et l'efficacité des autres soldats de la paix participant à la mission ?
 - Les relations entre les Nations Unies et le pays d'origine du commandant de la force ?

6. Quelles politiques ou formations les Nations Unies pourraient-elles mettre en œuvre pour lutter contre les préjugés inconscients chez les soldats de la paix ?

7. Comment les Nations Unies devraient-elles équilibrer les avantages potentiels de la compréhension culturelle et les risques de partialité lorsqu'elles affectent des soldats de la paix à des missions ?

Analyse et discussion de l'étude de cas

Cette étude de cas met en lumière la question complexe des préjugés inconscients dans les opérations de paix et leur capacité à compromettre l'efficacité et la crédibilité de la mission. Même les soldats de la paix bien intentionnés peuvent être influencés par leur culture et leurs expériences personnelles, ce qui peut compromettre leur impartialité. Dans les situations de conflit, la perception d'un préjugé peut être aussi préjudiciable que le préjugé lui-même, érodant la confiance dans la mission. Si la connaissance culturelle peut être bénéfique, elle doit être mise en balance avec la nécessité d'une neutralité stricte ; les soldats de la paix doivent être conscients des conflits d'intérêts potentiels découlant de leur parcours personnel et prendre des mesures proactives pour y remédier. Cette étude de cas illustre la perception dans des scénarios de réduction des conflits. Quelle que soit la distinction de la Commandante de la force, elle n'était pas la personne adéquate pour cette mission en raison de sa présence susceptible d'être perçue comme partiale, ce qui aurait inévitablement entraîné des frictions et des tensions.

Questionnaire de fin de leçon »

1. Les quatre valeurs du Cadre des valeurs et des comportements des Nations Unies sont les suivantes _____.

A. inclusion, intégrité, humilité et humanité
B. intégrité, professionnalisme, respect de la diversité et loyauté
C. impartialité, humilité, respect et loyauté
D. impartialité, diversité, intégrité et humanité

2. Parmi les affirmations suivantes concernant les représailles, laquelle n'est PAS vraie ?

A. Les représailles sont des mesures directes ou indirectes prises à l'encontre d'une personne qui signale un comportement répréhensible.
B. Tous les signalements de fautes professionnelles et de représailles seront traités de manière confidentielle.
C. Les mesures de protection des lanceurs d'alerte ne s'appliquent que si une personne est reconnue coupable.
D. Les mesures de protection des lanceurs d'alerte protègent contre les représailles ou les menaces de représailles.

3. Parmi les conséquences d'une faute professionnelle, laquelle ne figure PAS dans la liste suivante ?

A. Procédures pénales
B. Responsabilité financière
C. Mesures disciplinaires internes
D. Prison sous la garde des Nations Unies

4. Démontrer la conduite des Nations Unies et prendre des mesures rapides lorsque vous êtes témoin d'un comportement non professionnel ou contraire à l'éthique, fait référence à l'un des principes suivants ?

A. Impartialité
B. Intégrité
C. Respect
D. Loyauté

5. Établir des relations positives avec les autres afin de faire avancer le travail des Nations Unies fait référence à quel comportement parmi les suivants ?

A. Apprendre et se développer
B. Obtenir des résultats ayant un impact positif
C. Connecter et collaborer
D. Analyser et planifier

6. Un exemple de faute grave est _____.

A. le conflit d'intérêts
B. la fraude complexe
C. l'abus sexuel
D. toutes les propositions précitées

7. Faire preuve de flexibilité, d'agilité et de la capacité de penser et d'agir de manière novatrice fait partie de quel comportement parmi les suivants ?

A. Connecter et collaborer
B. S'adapter et innover
C. Apprendre et développer
D. Analyser et planifier

8. Les soldats de la paix doivent _____ les valeurs, les objectifs et les buts des Nations Unies et du mandat de la mission.

A. rester fidèles
B. rejeter
C. tenter de changer
D. ignorer complètement

9. Une sanction écrite, un avertissement et une nouvelle formation dans un domaine particulier sont tous des exemples de quel type de conséquence ?

A. Mesures disciplinaires internes
B. Procédures pénales
C. Rapatriement ou résiliation du contrat
D. Responsabilité financière

Les réponses à ce questionnaire figurent à la page suivante.

Questionnaire de fin de leçon »

10. Laquelle des propositions suivantes ne fait PAS partie de la stratégie en trois volets mise en place par les Nations Unies pour lutter contre les comportements répréhensibles?

A. Prévention

B. Application des normes de conduite des Nations Unies

C. Vérification des antécédents

D. Mesures correctives

Réponses »

1. A
2. C
3. D
4. B
5. C
6. D
7. B
8. A
9. A
10. C